

CHIFFRES CLÉS 2022

DE L'APPRENTISSAGE EN CORSE

• Chiffres repères

1. Organismes de formation en apprentissage (OFA)
2. Evolution du nombre de contrats d'apprentissage depuis 2018
3. Evolution du niveau supérieur depuis 2018
4. Répartition Hommes Femmes selon les niveaux de diplômes
5. Situation de l'apprenti avant la signature de son contrat (en %)
6. Répartition des apprentis selon les secteurs d'activités
7. Certifications les plus demandées
8. Répartition des apprentis selon la taille des entreprises
9. Taux de rupture des contrats selon les niveaux (débutés en 2021)
10. Taux de poursuite et taux d'emploi des apprentis, 6 mois après leur sortie de formation en 2020 et 2021, selon le diplôme et le genre.

• Chiffres repères



NOMBRE D'APPRENTIS

au 31/12
2022

3134 apprentis embauchés par une entreprise en Corse

947 083 apprentis embauchés par une entreprise en France métropolitaine

ÉVOLUTION DE 2018 À 2022



x 1,6 en Corse

x 2,3 en France

NOMBRE D'ENTREES DURANT L'ANNÉE 2022

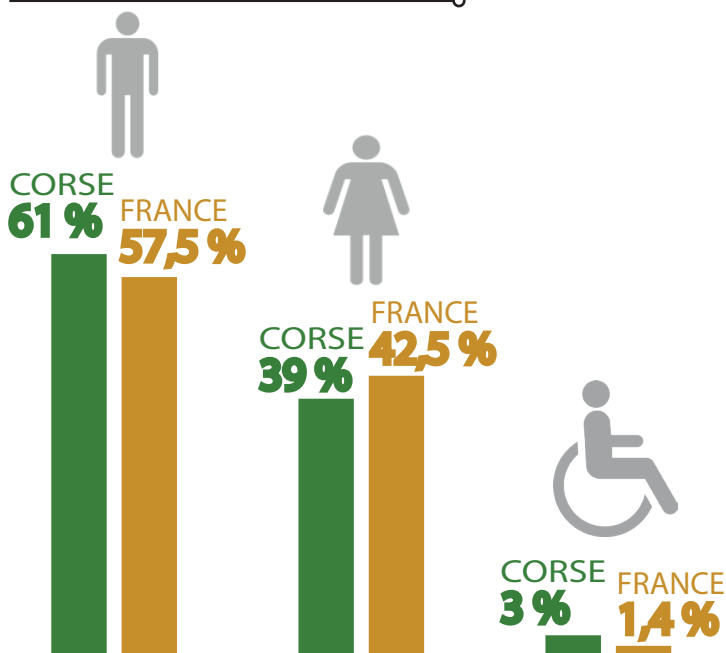
2022

1745 nouveaux apprentis inscrits en Corse dans une 1^{ère} année d'apprentissage

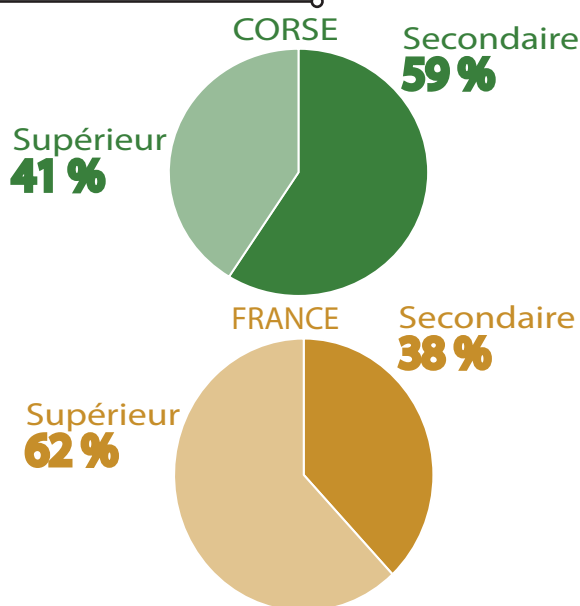
597 236 nouveaux apprentis inscrits en FM dans une 1^{ère} année d'apprentissage

Source : DEPP enquête SIFA après des OF CFA

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



RÉPARTITION DES NIVEAUX



ORGANISMES DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

21 Organismes de formation en Apprentissage (OFA) au 31/12/2022

Domaines de formation ciblés par les derniers OFA opérationnels

- Informatique et Télécommunications
- Commerce
- BTP
- Gestion
- Administration des entreprises
- Santé, Action sociale

RÉPARTITION SELON LE SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ



CORSE
93,5 %

FRANCE
97 %



CORSE
6,5 %

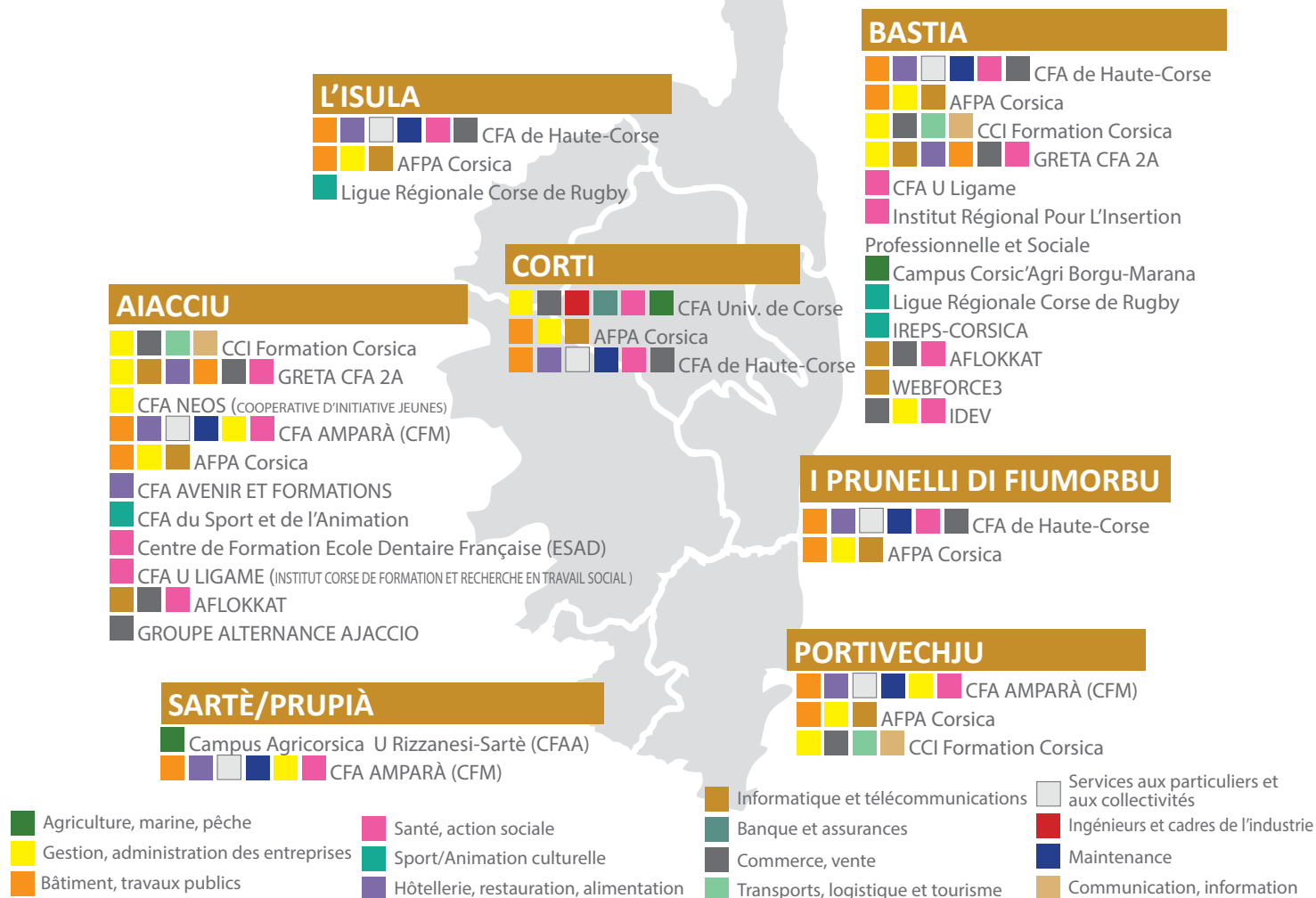
FRANCE
3 %

La «Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel» du 5 septembre 2018 a réformé la voie de la formation par apprentissage (gouvernance, financement, centres de formations d'apprentis...).

Afin de mieux appréhender ces mutations et les enjeux associés, l'État et la Collectivité de Corse, au travers des services de la DREETS et du Carif Oref se sont associés pour produire cet état des lieux mettant en exergue les éléments clés de l'apprentissage en Corse en 2022.

1. Organismes de formation en apprentissage (OFA)

• Cartographie (OFA avec leurs Principaux domaines de formation)



• Les nouveaux organismes de formation en apprentissage

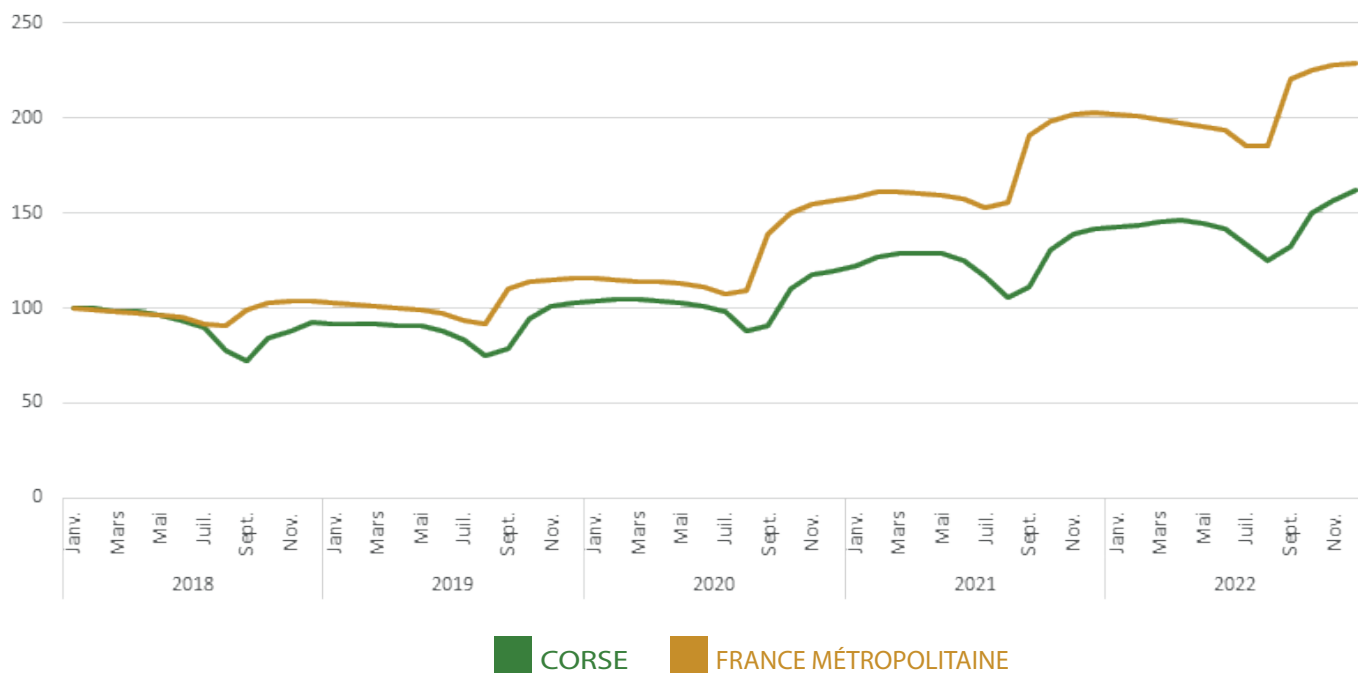
Le nombre d'OFA a plus que doublé en trois ans. En 2020, on comptabilisait 9 CFA historiques. En 2022, on comptabilise 12 nouveaux OFA. Les offres de formation proposées par les 12 nouveaux OFA concernent essentiellement les domaines du «Commerce», de «l'Informatique et Télécommunications», de la «Gestion-Administration des entreprises», du «Sport» et de la «Santé, Action Sociale».

Au 31/12/2022, sur les 3 134 bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage, 86 % sont formés dans un OFA en Corse. Parmi eux, 12 % sont formés dans les « nouveaux OFA ».

OFA	Année d'ouverture	Nbre d'actions de formation proposées	Niv.	Principaux domaines de formation		
OFA 1	2021	1	4	Sports		
OFA 2	2021	1	4	Santé, Action Sociale		
OFA 3	2021	1	4	Santé, Action Sociale		
OFA 4	2021	16	3 à 7	Informatique et Télécommunications	Commerce	Santé, Action Sociale
OFA 5	2022	2	4	Sports		
OFA 6	2022	22	3 à 6	Santé, Action Sociale		
OFA 7	2022	26	3 à 5	Bâtiment, Travaux Publics	Gestion, Administration des Entreprises	Informatique et Télécommunications
OFA 8	2022	2	5	Commerce		
OFA 9	2022	13	4 à 6	Informatique et Télécommunications		
OFA 10	2022	4	6	Gestion, Administration des Entreprises		
OFA 11	2022	11	3 à 5	Commerce	Gestion, Administration des Entreprises	Santé, Action Sociale
OFA 12	2022	2	4	Hôtellerie, Restauration, Alimentation		

Source : Corsica Orientazione – Carif Oref de Corse

2. Évolution du nombre de contrats d'apprentissage depuis 2018

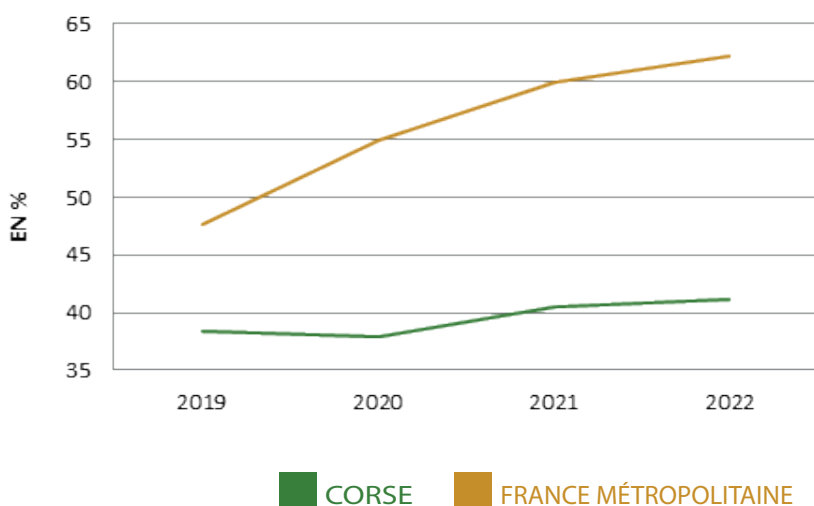


De janvier 2018 à décembre 2022 le nombre d'apprentis embauchés par une entreprise en Corse a été multiplié par 1,6 (de 1936 à 3134 apprentis) et par 2,3 en France métropolitaine (de 414 664 à 947 083 apprentis). Compte tenu du choc lié à la crise pandémique, l'impulsion des mesures proactives (aide à l'embauche des apprentis) conjuguées aux autres mesures du «Plan 1 jeune 1 solution» de 2020 ont été déterminantes dans la dynamique accrue observée à partir du troisième trimestre 2020.

Il apparait des rythmes différenciés de janvier 2018 à janvier 2020 : +4% pour la Corse + 15% pour la France métropolitaine et de janvier 2020 à décembre 2022 : +60% pour la Corse et +100% pour la France métropolitaine.

Au 31 décembre 2022, 3134 apprentis sont embauchés par une entreprise en Corse. Parmi eux, 2 700 ont suivi leur enseignement théorique dans un centre de formation en Corse.

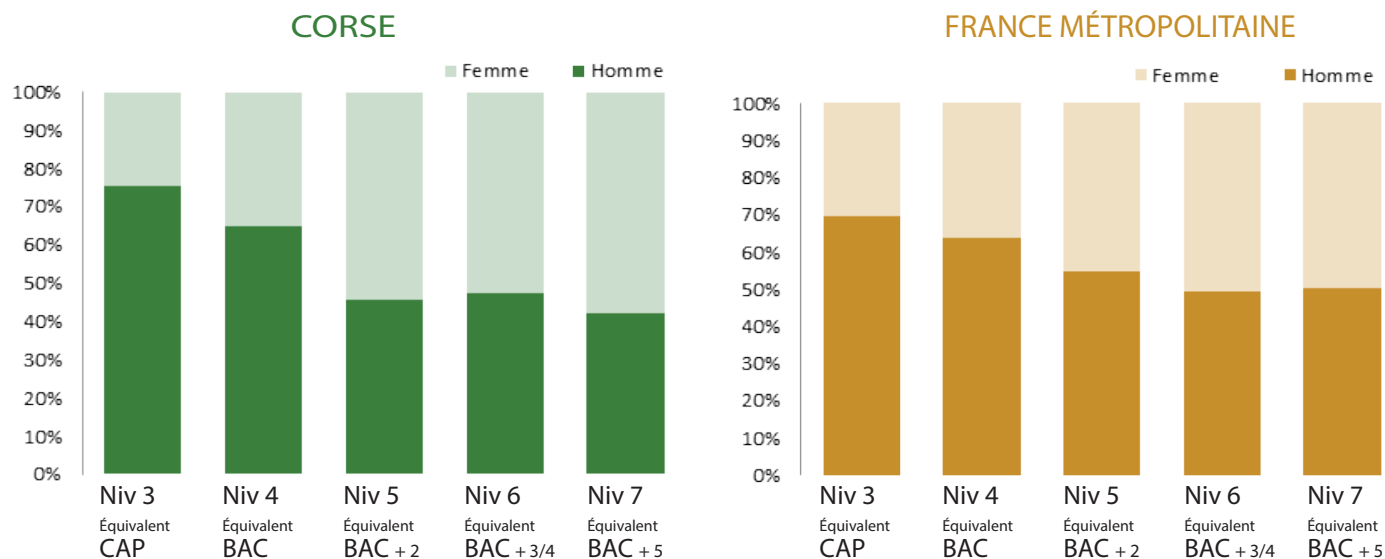
3. Évolution du niveau Supérieur depuis 2019



En 2022, le Supérieur représente 41% des effectifs d'apprentis en Corse contre 62% en France métropolitaine. En 2019, il représentait respectivement 38% des apprentis de Corse et 47,5% au niveau national.

Après une quasi-stabilisation observée en Corse sur les années 2019-2020 (38,3% et 38%), une tendance haussière est affichée sur les années 2021-2022 (40,5% et 41%). En France métropolitaine, la tendance n'a cessé d'être croissante sur toute la période (de 47,5% à 62%) alimentée par un choc positif en 2020 (60%).

4. Répartition Hommes Femmes selon les niveaux de diplômes



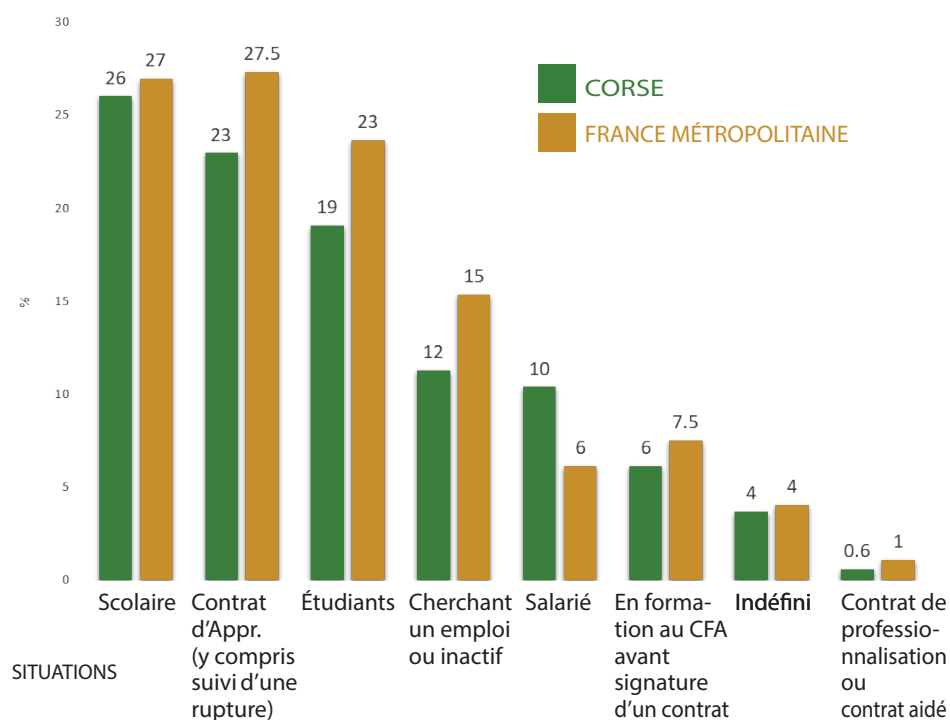
• L'apprentissage est davantage plébiscité par les hommes. En effet en Corse 61% des apprentis sont des Hommes. Ce phénomène se retrouve au niveau national mais dans une moindre mesure puisqu'ils y représentent 57,5% des apprentis.

En Corse, alors que le niveau correspondant au cycle secondaire – niveaux 3 et 4 – est prépondérant avec un poids de 59% de tous les effectifs en apprentissage, les hommes y sont les plus nombreux affichant 75% des effectifs de niveau 3 (infra bac) et 65% de ceux du niveau 4 (bac).

• Ainsi, plus le niveau de diplôme est élevé, plus la représentativité des femmes y est proportionnellement élevée : en effet elles occupent 58% des niveaux 7 et +.

En France métropolitaine, le niveau correspondant au cycle secondaire – niveaux 3 et 4 – affiche un poids de 38% de tous les effectifs en apprentissage, les hommes représentent 70% des effectifs de niveau 3 (infra bac) et comme en Corse 65% de ceux du niveau 4 (bac).

5. Situation de l'apprenti avant la signature de son contrat (en %)



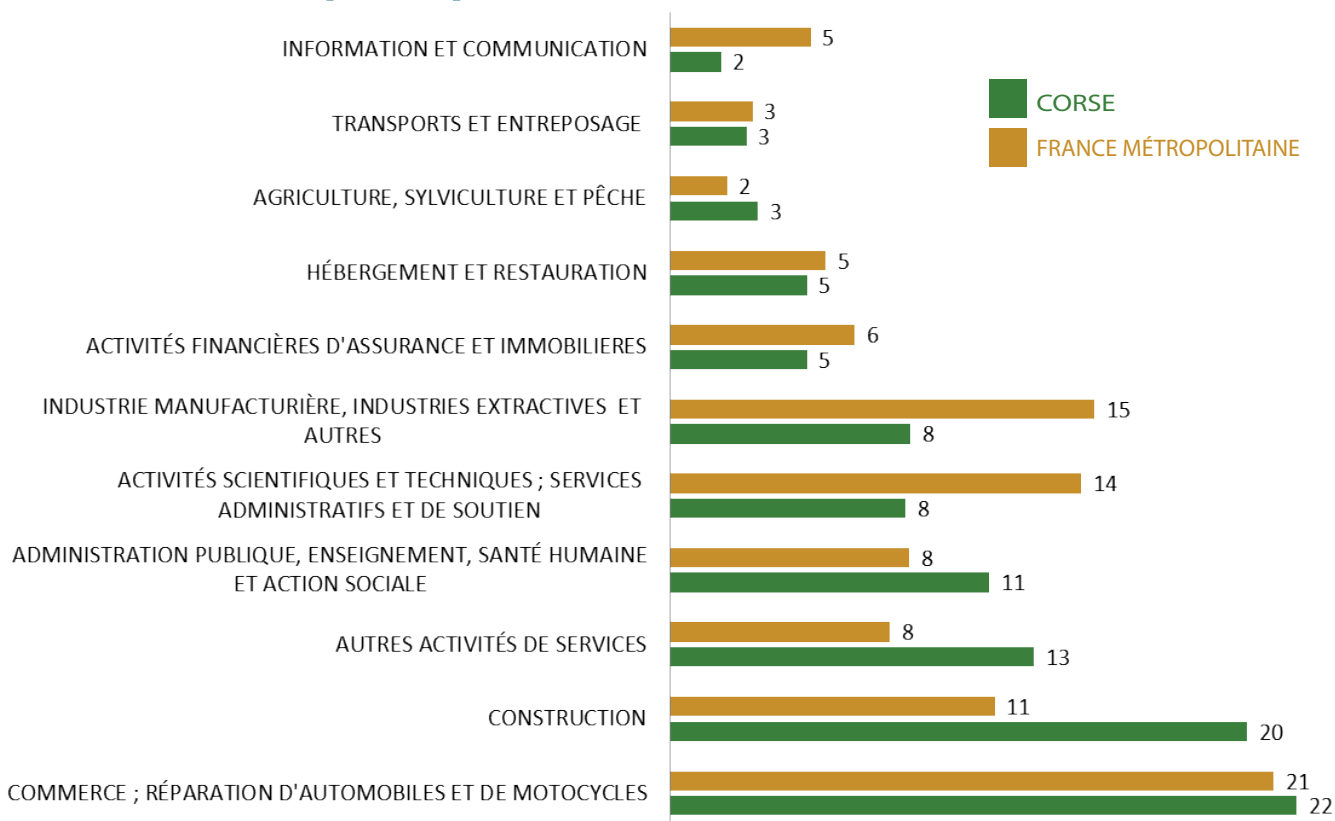
• En Corse comme en France métropolitaine, l'apprentissage est pour la majorité des cas une continuité d'un parcours scolaire. La moitié des apprentis étaient déjà dans le système éducatif avant leur contrat d'apprentissage :

- 26% des apprentis étaient scolarisés dans le Secondaire,
- 19% dans le Supérieur,
- 6% en formation CFA.

Par ailleurs 12 % étaient à la recherche d'un emploi ou inactifs avant leur contrat d'apprentissage et 10% étaient salariés contre respectivement 15% et 6% en France métropolitaine.

En Corse 23% des apprentis étaient déjà en apprentissage avant leur nouveau contrat d'apprentissage (France métropolitaine : 28%) . Il peut s'agir dans ce cadre d'une poursuite dans un niveau supérieur, d'une réorientation ou d'une simple rupture de contrat.

6. Répartition des apprentis selon les secteurs d'activités (en %)



Il apparaît que les secteurs d'activités se répartissent en 4 groupes distincts :

Un 1^{er} groupe « Construction et Commerce – Réparation d'automobiles et de motocycles » où l'apprentissage est le plus prisé (20 % et 22 %), affichant ainsi près de 42% de l'effectif total.

Alors que les contrats d'apprentissage dans la Construction représentent 20% de l'effectif total en Corse, ils ne représentent que 11% en France métropolitaine.

Cette forte concentration est suivie par le 2^{ème} groupe : « Autres activités de services et Administration publique, Enseignement, Santé et Action sociale » où l'investissement en Corse y est aussi supérieur par rapport à sa part en France métropolitaine.

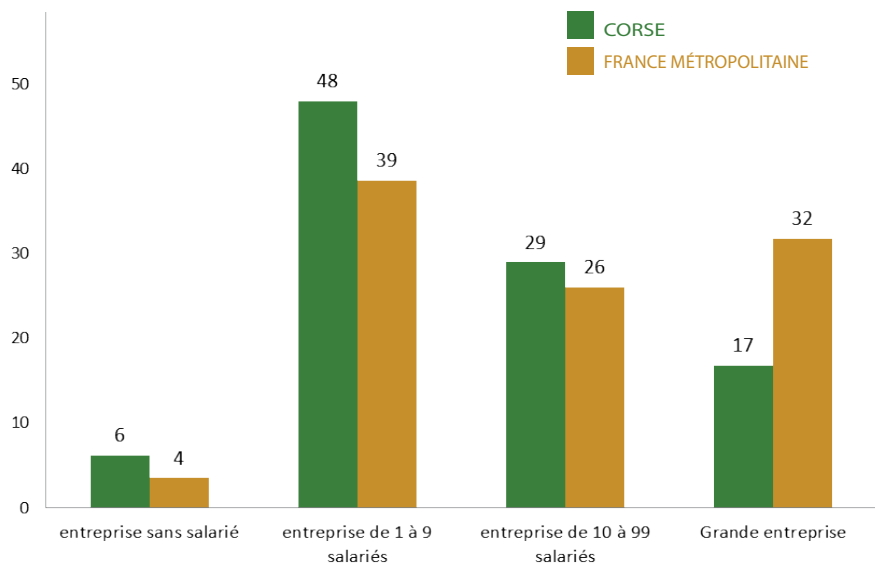
Un 3^{ème} groupe se dessine regroupant les « Activités des industries manufacturières et extractives et les activités scientifiques et techniques », ici la représentation est minorée vis-à-vis de la France métropolitaine.

Enfin, un 4^{ème} groupe d'activités intégrant les « Activités financières, Hébergement et Restauration, Transport et entreposage et Information Communication » intègre le moins d'apprentis (environ 3% des effectifs chacun), tend à occuper le même terrain en Corse qu'en France métropolitaine à l'exception du secteur « Information et Communication ».

7. Certifications les plus demandées

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION	NIVEAU
Electricien	CAP
Négociation et digitalisation de la Relation Client	BTS
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - spécialité Éducateur Sportif - 34 mentions	BP
Employé commercial en magasin	TP
Monteur en installations sanitaires	CAP
Management commercial opérationnel	BTS
Gestion de PME	BTS
Accompagnant éducatif petite enfance	CAP
Installateur en froid et conditionnement d'air	CAP

8. Répartition des apprentis selon la taille des entreprises



Jeunes alternants : une aide de 6 000 euros

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide exceptionnelle de 6000 € maximum est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) mineur comme majeur entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Quels sont les contrats concernés ?

- Les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 pour préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (Bac +5).

- Les contrats de professionnalisation doivent être conclus avec des salariés de moins de 30 ans. Ces contrats peuvent également être des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou des contrats de professionnalisation expérimentaux.

Pour en savoir plus :

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14253

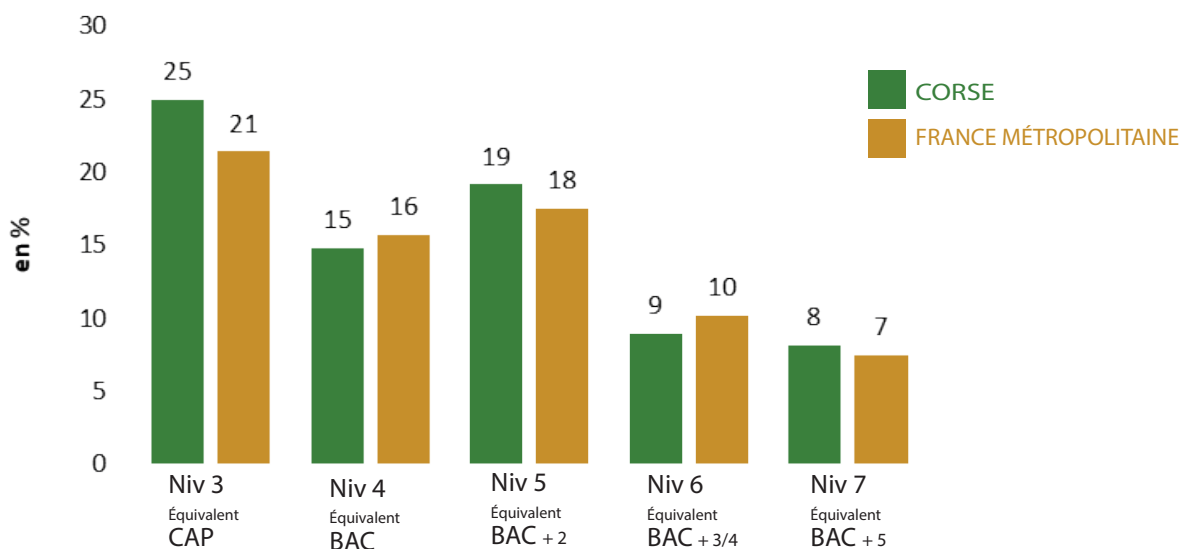
En Corse au 31/12/2022, 1505 contrats d'apprentissage, soit 48% de la totalité des 3134 contrats sont établis au sein des entreprises employant 1 à 9 salariés (contre 39% en FM).

Les entreprises de 10 à 99 salariés embauchent 29% de tous les apprentis, ce qui est du même ordre qu'en FM alors qu'au sein des grandes entreprises le taux n'est que de 17% en Corse contre 32% en FM.

Enfin 6% des apprentis exercent leurs contrats dans des entreprises sans salarié (contre 4% en FM).

9. Taux de rupture des contrats selon les niveaux (débutés en 2021)

CORSE : **18%** FRANCE MÉTROPOLITAINE : **15%**



• En Corse, 18% des contrats d'apprentissage commencés en 2021 ont été rompus avant le 6^{ème} mois contre 15% en France métropolitaine. Les ruptures de contrats à 6 mois sont plus fréquentes quand le niveau de diplôme est de niveau 3.

En effet, 25 % des contrats de niveau 3 commencés à cette période sont interrompus avant le 6^{ème} mois (21% au niveau France métropolitaine). Les ruptures étant moins observées aux niveaux les plus élevés : 9% et 10% pour le niveau 6 et 8% et 7% pour le niveau 7.

« En Corse, 27% des ruptures des contrats ont lieu lors de la période probatoire contre 39% au niveau national. Sur l'île, elles ont plus souvent lieu après cette période, d'un commun accord entre les parties prenantes du contrat. En effet, en Corse 44 % des ruptures ont lieu d'un commun accord contre 28% au niveau national. Les démissions de l'apprenti sont relativement rares, elles représentent 8% des ruptures en Corse et 6% au niveau national. En Corse comme au niveau national une proportion importante des contrats n'ont pas été définie (20% sur l'île et 25% au niveau national). »

10. Taux de poursuite et taux d'emploi des apprentis, 6 mois après leur sortie de formation en 2020 et 2021, selon le diplôme et le genre.

• En Corse, 6 mois après leur sortie de formation en 2020 et 2021, 55% de ces apprentis sont en emploi salarié contre 63% au niveau national.

En cumulant les effectifs des années 2019-2020 et 2020-2021, 1623 jeunes en apprentissage sont inscrits en dernière année d'un cycle d'études des niveaux 3 à 5.

40% d'entre eux sont toujours en formation l'année scolaire suivante.

Parmi ceux qui ne poursuivent pas de formations, 55% sont en emploi salarié (63 % au niveau national) en janvier 2021 et en janvier 2022, soit 6 mois après leur sortie de formation.

Comparativement aux données relevées en Corse en janvier 2020 et janvier 2021, il apparaît une évolution positive de 8 points

En effet à cette période seul 47% de ces apprentis ont trouvé un emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation. L'écart avec le niveau national se réduit également, 8 points en dessous de la moyenne établie en France (55% contre 63%) alors qu'il était de 14 points pour la cohorte précédente (47% contre 61%).

Ils s'insèrent mieux sur le marché du travail après une dernière année de Brevet Professionnel (68 %) ou de BTS (61 %).

A contrario les apprentis sortants du niveau CAP ne sont en emploi qu'à hauteur de 50%.

Diplôme préparé		CORSE				FRANCE MÉTRO + DROM	
		Inscrits ⁽²⁾ en dernière année	Toujours en formation l'année suivante	Nombre ⁽²⁾ de sortants	Nombre ⁽²⁾ de sortants en emploi	Taux d'emploi des sortants à 6 mois	Taux d'emploi des sortants à 6 mois
Femmes	Ensemble*	568	41%	337	175	52%	60%
	dont CAP	202	35%	132	49	37%	46%
	dont Bac pro	20	40%	12	N.S	N.S	55%
	dont BP	80	21%	63	46	73%	73%
	dont BTS	147	43%	84	47	56%	66%
	dont Autres niveau 5	87	66%	30	18	60%	62%
Hommes	Ensemble*	1055	40%	639	366	57%	65%
	dont CAP	680	42%	394	214	54%	58%
	dont Bac pro	51	25%	38	25	66%	65%
	dont BP	72	7%	67	43	64%	75%
	dont BTS	144	40%	86	56	65%	71%
	dont Autres niveau 5	59	66%	20	10	50%	66%
Total Femmes/Hommes	Ensemble*	1623	40%	976	541	55%	63%
	dont CAP	882	40%	526	263	50%	55%
	dont Bac pro	71	30%	50	30	60%	63%
	dont BP	152	14%	130	89	68%	74%
	dont BTS	291	42%	170	103	61%	69%
	dont autres niveau 5	146	66%	50	28	56%	64%

Source : Dares-Depp-Inserjeunes- Traitement CARIF-OREF)

(1) Taux d'emploi : ratio entre l'effectif des sortants en emploi à 6 mois et l'effectif des sortants.

(2) Cumul des années 2020 et 2021 relevés en janvier 2021 et 2022. N.S. : Non Significatif statistiquement

(3) Taux d'emploi salarié relevé en janvier 2021 et janvier 2022

(*) Inclus les mentions complémentaires des niveaux 3 et 4 ainsi que les « Autres » niveaux 3 et 4.

Note : sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont pas en formation l'année scolaire suivante.